

# COMMUNE DE MAYNAL JURA

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023 A 20 HEURES SEANCE ORDINAIRE

**DATE DE CONVOCATION : 20/03/2023 - DATE D’AFFICHAGE : 03/04/2023**

**Membres présents** : Christian BUCHOT, René ROUTHIER, Jacques MOREY, Patrick COMPAGNON, Dominique GUICHON, Josette COMTET, Laurent MICHEL, Gaëlle BERNIER, Sylvain LÉONARD, Isabelle DEVAL

**Absente excusée** :

**Secrétaire de séance** : Isabelle DEVAL,

### **→ AJOUT A L’ORDRE DU JOUR : DECI : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR : ACCEPTE A L’UNANIMITE**

Afin de mettre en place la Défense Extérieure Contre l’Incendie (DECI) et d’après les préconisations du SDIS, il est nécessaire de prévoir les équipements suivants :

- Création d’un point d’eau incendie au lieu-dit « Les Chavannes »
- Aménagement d’un point d’eau incendie au lieu-dit « Le Sorbief »
- Création d’un point d’eau incendie « Chemin du Paradis »
- Création d’un point d’eau incendie « en bordure de la RD1083 et Route des Vernettes »
- Création d’un point d’eau incendie au lieu-dit « La Petite Loge et Vernois Camelots »
- Equipement de la réserve existante au lieu-dit « Sellières »

Le Maire, après avoir exposé et commenté les devis des entreprises pour un montant total de travaux de 206 061.00 € HT, invite le Conseil a délibéré,

Le Conseil Municipal à l’unanimité, sollicite l’aide financière de la Préfecture au titre de la DETR,

Cette délibération annule et remplace celle du 16/12/2022.

### **→ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 07/03/2023**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du 07/03/2023.

### **→ AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Maire informe le Conseil Municipal des reports de crédits 2022 au budget primitif 2023 :

Section de fonctionnement : 116 629.33 €

Section investissement : 4 218.73 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité approuve ces reports de crédits au budget primitif 2023.

## → VOTE DES TAXES LOCALES

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

### **Le Conseil municipal,**

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré et par 8 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention fixe les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 8 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 38.36 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 31.78 %

## → VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – SECTION FONCTIONNEMENT

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, votent le budget primitif : (la section d'investissement est reprise sur feuillet annexe).

### **Section de fonctionnement :**

Charges à caractère général	77 697 €	Produit services	6 522 €
Charges de personnel	26 825 €	Impôts et taxes	103 000 €
Autres charges de gestion	29 322 €	Dotations & participations	53 558 €
Charges financières	4 700 €	Produit gestion courante	99 742 €
Atténuation de produits	44 056 €	Atténuations de charges	0 €
Charges exceptionnelles	0 €		
Dotations aux amortissements	8 073 €	Dotations aux amortissements	2 301 €
Dépenses imprévues	0 €		
Virement section investissement	191 079 €	Résultat reporté	+ 116 629 €
<b>Total dépenses</b>	<b>381 752 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>381 752 €</b>

## → CONVENTION A ETABLIR AVEC ALTITUDE FIBRE 39 POUR L'INSTALLATION D'UNE ARMOIRE PLACE DU PREFET BUCHOT

Dans la continuité des travaux d'installation de la fibre réalisés par le Conseil Départemental et la Communauté de Communes Porte du Jura, il est nécessaire d'installer une armoire Place du Préfet Buchot. Pour ce faire, il est demandé à la commune de Maynal d'engager une convention d'occupation du domaine privé avec Altitude Fibre 39,

### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** d'engager cette convention d'occupation du domaine privé avec Altitude Fibre 39,
- **MANDATE** le Maire pour signer cette convention ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

**→ AFFAIRES DIVERSES**

- 16 avril 2023 : visite de la salle des fêtes ouverte à tous,
- 23 avril 2023 : repas des aînés.

**Le Maire,  
Christian BUCHOT**



**La Secrétaire de séance,  
Isabelle DEVAL**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Isabelle Deval", written in a cursive style.

BUDGET	DEPENSES INVESTISSEMENT	449 301.00€	2023	RECETTES INVESTISSEMENT	449 301.00 €
2117	ONF (travaux 2022)	1 500.00 €	001	Excédent 2022 reporté	4 218.73 €
165	Cautions 3 appartements	1 500.00 €	021	Virement section fonctionnement	191 079.00 €
2031	APS chaudière Salle des Fêtes	3 600.00 €	165	Cautions 3 appartements	1 500.00 €
21568	DECI	236 000.00 €	13461 1323	Subvention DECI DETR Département	61 818.00 € 24 975.00 €
21318	Salle des fêtes (Enduit Jaillot et peinture pignon Sud Bonglet) Volets + fermeture bar Salle des Fêtes (Mercier) Peinture volets Salle des fêtes (Bonglet) Enduits clocher	50 000.00 € 3 600.00 € 6 100.00 € 73 000.00 €	13461 1323 1328	Subvention salle des fêtes trx complémentaires) DETR Département CCPJ	12 750.00 € 12 750.00 € 7 650.00 €
2184	2 chaises secrétariat mairie	300.00 €			
2151	Hydrocarbure Rue du Colonel Oudet Travaux effacement réseaux SJE COLAS	17 000.00 € 2 100.00 €			
1641	Remboursement emprunts CAPITAL	33 700.44 €	1641	Emprunt court terme (Attente subventions et TVA)	115 087.00 €
2041582	DISSIMULATION RESEAUX SIDE C : trx enfouissement réseaux électriques	15 000.00 €			
238/23	Solde Travaux enfouissement Eclairage public	3 600.00 €			
13918	Amortissements	2 300.56 €	10222 28/ 040	F.C.T.V.A. 2022 Amortissements	9 400.27 € 8 073.00 €

# COMMUNE DE MAYNAL – 39190-

## Liste des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 30 Mars 2023

**1/ AJOUT A L'ORDRE DU JOUR (accepté à l'unanimité des présents) :**  
**Défense Extérieur Contre l'Incendie : demande de subvention DETR :**  
Approuvé à l'unanimité.

**2/ Affectation du résultat :**  
Approuvé à l'unanimité.

**3/ Vote des taux d'imposition 2023 :**  
Approuvé avec 8 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

**4/ Vote du Budget Primitif 2023 :**  
Approuvé à l'unanimité.

**4/ Convention à établir avec Altitude Fibre 39 pour l'installation d'une armoire sur la  
Place du Préfet Buchot :**  
Approuvé à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

Reçu  
L'original

ID : 039-213903206-20230330-2023\_009-DE

DEPARTEMENT DU JURA		EXTRAIT	
ARRONDISSEMENT : Lons le Saunier		du Registre des Délibérations du Conseil Municipal	
CANTON : Saint-Amour		Séance du : 30 Mars 2023	
Commune de MAYNAL		Étaient présents :	
OBJET : DECI		BUCHOT Christian, ROUTHIER René, MOREY Jacques, GUICHON Dominique, COMPAGNON Patrick, COMTET Josette, MICHEL Laurent, BERNIER Gaëlle, LEONARD Sylvain, DEVAL Isabelle	
Date de convocation : 20/03/2023	Nombre de Conseillers	Absente excusée :	
	en Exercice	<input type="text" value="10"/>	
Date d'affichage : 03/04/2023	Présents	<input type="text" value="10"/>	
N°	Votants	<input type="text" value="10"/>	Secrétaire de séance : Isabelle DEVAL,

Afin de mettre en place la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) et d'après les préconisations du SDIS, il est nécessaire de prévoir les équipements suivants :

- Création d'un point d'eau incendie au lieu-dit « Les Chavannes »
- Aménagement d'un point d'eau incendie au lieu-dit « Le Sorbief »
- Création d'un point d'eau incendie « Chemin du Paradis »
- Création d'un point d'eau incendie « en bordure de la RD1083 et Route des Vernettes »
- Création d'un point d'eau incendie au lieu-dit « La Petite Loge et Vernois Camelots »
- Equipement de la réserve existante au lieu-dit « Sellières »

Le Maire, après avoir exposé et commenté les devis des entreprises pour un montant total de travaux de 206 061.00 € HT, invite le Conseil à délibérer,

**Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents,**

- **SOLLICITE** l'aide financière de la Préfecture au titre de la DETR,
- **ADOpte** le plan de financement,
- **MANDATE** le Maire pour signer tous documents afférents à ces travaux.

**Cette délibération annule et remplace celle du 16/12/2022**

**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
POUR EXTRAIT CONFORME,**

**Le Maire,  
Christian BUCHOT**

  


Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

Reservé

ID : 039-213903206-20230330-2023\_010-DE

20600 - CNE MAYNAL

DELIBERATION DU

30 Mars 2023

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

2022

Le conseil municipal

réuni sous la présidence de

Mr Christian BUCHOT

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice

2022

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement

2022

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses 0,00 €		
INVEST	-114 558,57 €		118 777,30 €	0,00 €	0,00 €	4 218,73 €
				Recettes		
FONCT	121 535,61 €	83 697,57 €	78 791,29 €			116 629,33 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>116 629,33 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		116 629,33 €
Affectation à l'excédent reporté de investissement (ligne 001)		4 218,73
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/2022</b>	
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €
Déficit à reporter (ligne 001)		0,00 €

Fait à

MAYNAL

Délibéré par Le conseil municipal

Le

30/03/2023

Le

30/03/2023



*[Signature]*

Nombre de membres en exercice :

Présents :

Suffrages exprimés :

Abs :

Pour :

Contre :

Date de la convocation :

10  
10  
10  
0  
10  
0  
30/03/2023

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le

03/04/2023

et de la publication le

03/04/2023

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

ID : 039-213903206-20230330-2023\_011-DE



DEPARTEMENT DU JURA		EXTRAIT	
ARRONDISSEMENT : Lons le Saunier		du Registre des Délibérations du Conseil Municipal	
CANTON : Saint-Amour		Séance du : 30 Mars 2023	
Commune de MAYNAL		Étaient présents :	
OBJET : Vote des taux des impôts directs locaux		BUCHOT Christian, ROUTHIER René, MOREY Jacques, GUICHON Dominique, COMPAGNON Patrick, COMTET Josette, MICHEL Laurent, BERNIER Gaëlle, LEONARD Sylvain, DEVAL Isabelle	
Date de convocation : 20/03/2023	Nombre de Conseillers en Exercice	<input type="text" value="10"/>	Absente excusée :
Date d'affichage : 03/04/2023	Présents	<input type="text" value="10"/>	Secrétaire de séance : Isabelle DEVAL,
N°	Votants	<input type="text" value="10"/>	

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

- taxe d'habitation : 8 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 38.36 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 31.78 %

#### Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention

**DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 8 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 38.36 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 31.78 %

**CHARGE** Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
POUR EXTRAIT CONFORME,**

Le Maire,  
Christian BUCHOT



Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le



ID : 039-213903206-20230330-2023\_012-DE

**Commune de MAYNAL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAYNAL**

**OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le trente mars à 20 h, le Conseil Municipal dûment convoqué le 20/03/2023 s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian BUCHOT.

Présents : Christian BUCHOT, René ROUTHIER, Jacques MOREY, Sylvain LEONARD, Patrick COMPAGNON, Dominique GUICHON, Gaëlle BERNIER, Laurent MICHEL, Isabelle DEVAL, Josette COMTET.

Absent excusé :

Secrétaire : Isabelle DEVAL

**Objet** : Approbation du Budget Primitif 2023

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,**

- **APPROUVE** le Budget Primitif de l'année 2023,
- **AUTORISE** le Maire, dans le cadre de la fongibilité des crédits prévue à l'instruction comptable M57, à effectuer des virements entre chapitres d'une même section, à l'exclusion du chapitre des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles prévues au budget primitif de chaque section.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme et certification,  
cachet et signature

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

Boisner  
LeVaulx

ID : 039-213903206-20230330-2023\_013-DE

DEPARTEMENT DU JURA		EXTRAIT	
ARRONDISSEMENT : Lons le Saunier		du Registre des Délibérations du Conseil Municipal	
CANTON : Saint-Amour		<u>Séance du : 30 Mars 2023</u>	
<b>Commune de MAYNAL</b>		Étaient présents :	
<b>OBJET : Installation fibre : convention d'occupation sur le domaine privé au profit d'Altitude Fibre 39</b>		BUCHOT Christian, ROUTHIER René, MOREY Jacques, GUICHON Dominique, COMPAGNON Patrick, COMTET Josette, MICHEL Laurent, BERNIER Gaëlle, LEONARD Sylvain, DEVAL Isabelle	
Date de convocation : 20/03/2023	Nombre de Conseillers en Exercice	<input type="text" value="10"/>	Absente excusée :
Date d'affichage : 03/04/2023	Présents	<input type="text" value="10"/>	Secrétaire de séance : Isabelle DEVAL,
N°	Votants	<input type="text" value="10"/>	

Dans la continuité des travaux d'installation de la fibre réalisés par le Conseil Départemental et la Communauté de Communes Porte du Jura, il est nécessaire d'installer une armoire Place du Préfet Buchot. Pour ce faire, il est demandé à la commune de Maynal d'engager une convention d'occupation du domaine privé avec Altitude Fibre 39,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :**

- **ACCEPTÉ** d'engager cette convention d'occupation du domaine privé avec Altitude Fibre 39,
- **MANDATE** le Maire pour signer cette convention ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
POUR EXTRAIT CONFORME,**

**Le Maire,  
Christian BUCHOT**

  
